

# Règlement du Trail du Soleil Couchant 7 juin 2025

## 1. organisation

L'épreuve « Trail du Soleil Couchant » est organisée par l'Association du Trail du Soleil Couchant située au 315 Allée Bonne Coste, Trébaix, 46090 Villesèque.

Elle peut être modifiée ou supprimée si l'organisation le juge nécessaire (cas de force majeure, météo, ....)

## 2. assurance

L'organisation souscrit uniquement une assurance responsabilité civile d'organisateur.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties assurances liées à leur licence.

Les non licenciés devront faire jouer leur assurance à titre personnel (responsabilité civile vie privée et ou contrat prévoyance).

## 3. déroulement de trails

Épreuves individuelles trail 16 km et trail 10 km chronométrées avec un système de puce intégrée au dossard, par la société CHRONO-START, avec classement à l'arrivée.

- Le circuit du trail 16 km compte au challenge long de l'A.D.C.P.H.S.
- Le circuit du trail 10 km compte au challenge court de l'A.D.C.P.H.S.

### 3.1. les concurrents

Chaque participant au trails de 16 ou 10 km devra fournir obligatoirement soit une licence FFA ou un PPS en cours de validité lors de l'inscription.

Matériel conseillé : frontale

### 3.2. récompenses

Les 3 premiers au scratch uniquement pour les Trails 16 et 10 km

Pas de cumul pour les récompenses.

### 3.3. catégories pour les trails

16 km : ouvert à partir des juniors (2007)

10 km : ouvert à partir des cadets (2009)

### 3.4. abandon

Tout participant ayant abandonné a pour obligation de remettre son dossard, soit à un ravitaillement, soit à un signaleur, soit à l'arrivée, afin que l'organisation soit informée.

## 4. inscriptions

**Les inscriptions se font uniquement en ligne avec paiement sécurisé sur : Chrono-Start- Trail du Soleil Couchant (les frais sont à la charge du coureur).**

- **Trail 16 km** : départ à 19h00 : 14 euros (1 euro pour Ecocup rendu au retour de cette dernière)

- **Trail 10 km** : départ à 19h30 : 10 euros (1 euro pour Ecocup rendu au retour de cette dernière)

- **Randonnée 9 km** : départ à 18h30 : 6 euros (Pas d'Ecocup, prévoir un euro si consommation de boissons)

**Les inscriptions seront clôturées, au plus tard, le vendredi 6 juin 2025 à 20h00**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf en cas d'accident ou d'impossibilité médicale justifiée par un médecin (fournir un certificat médical de non aptitude).

## 5. ouverture de l'accueil et retrait des dossards et des bracelets

**Le jour de la course, l'accueil des participants se fait sur la place de Trébaix à compter de 17h00.**

**5.1. pour les deux trails de 16 et 10 km, le retrait des dossards se fait en deux temps**

La veille, le vendredi 6 juin 2025, de 17h00 à 19h00, place de Trébaix  
le jour de la course à compter de 17h00, place de Trébaix

**5.2. Pour la randonnée, le retrait des bracelets se fait en deux temps**

La veille, le vendredi 6 juin 2025, de 17h00 à 19h00, place de Trébaix  
Le jour de la course à compter de 17h00, place de Trébaix.

**6. ravitaillements**

Au total, 4 ravitaillements seront mis en place, avec solide et liquide:

Trail 16 km : 2 ravitaillements

Trail 10 km : 1 ravitaillement

Randonnée 9 km : 1 ravitaillement

**7. sécurité**

Les parcours seront sécurisés par l'organisation. Un poste de secours sera situé au point départ et arrivée.

A chaque intersection de route, sera présent au minimum un signaleur équipé du gilet jaune et du panneau K10 pour avertir les véhicules.

Une barrière horaire sera mise en place si besoin.

**8. protection de la vie privée et droit à l'image**

Les participants sont avisés que les informations personnelles figurant sur le bulletin seront exploitées au moyen de fichiers informatiques dont les données leur sont accessibles et modifiables. Sur demande, les résultats de l'épreuve à laquelle ils s'inscrivent donnant lieu à diffusion, les participants qui ne souhaiteraient pas apparaître devront expressément l'indiquer par écrit à l'organisateur avant le départ de l'épreuve. Par ailleurs, les participants autorisent, à titre gracieux, la reproduction de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de 5 ans.

**9. environnement**

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours.

Les déchets pourront être jetés aux différents postes de ravitaillement.

**10. COVID 19**

Tout participant s'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur.

**11. règlement**

Tout concurrent, de par sa participation à l'épreuve, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement.

**DÉPART DES COURSES : PLACE DE TREBAIX (COMMUNE DE VILLESEQUE)**